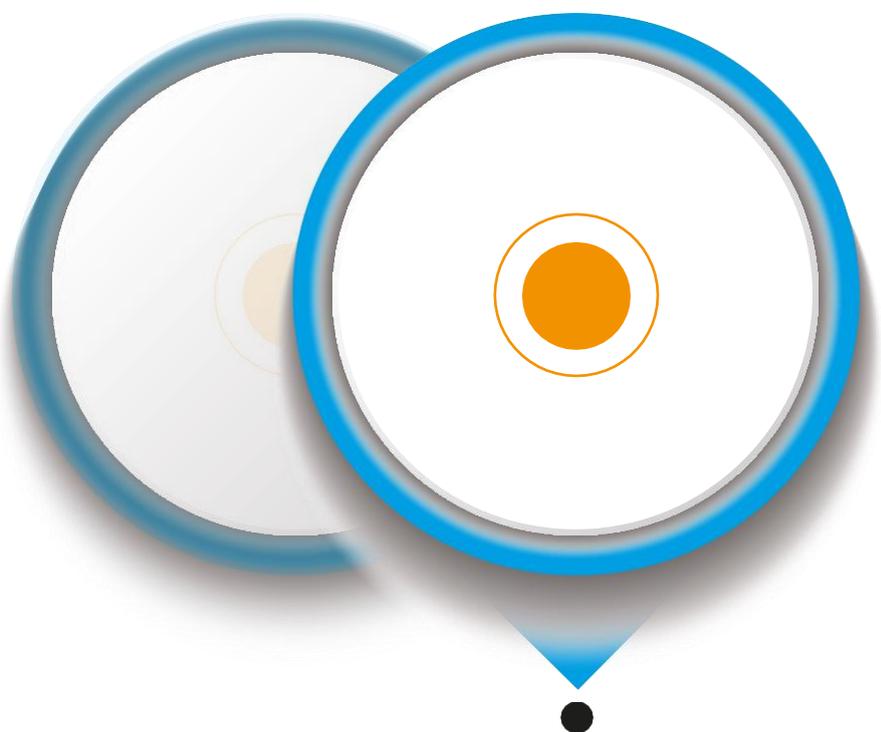


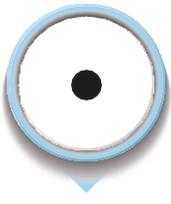
MISE EN ACTIVITÉ À PARTIR DE LA NOTE
DE FRANCE STRATÉGIE
**Polarisation du marché du travail :
y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ?**
LIVRET ÉTUDIANTS - PARTIE 1



Etienne Breul et Tareq Jellouli,
Professeurs de SES au lycée Algoud-Laffemas de Valence

Cécile Jolly et Clément Dherbécourt
« Polarisation du marché du travail :
y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ? »,
La note d'analyse n° 98 Décembre 2020

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na-98-polarisation-marche-travail-decembre-ok.pdf>



I. RÉFÉRENCE AUX PROGRAMMES

Niveau	Questionnement	Objectif d'apprentissage
• Terminale	• Comment est structurée la société française actuelle ?	• Comprendre les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XX ^e siècle (salarisation, tertiarisation, élévation du niveau de qualification, féminisation des emplois)

La mise en activité (MEA) proposée est ancrée dans le chapitre consacré à la structure sociale en France. Se demander s'il y a polarisation des qualifications sur le marché du travail en France, s'illustrant par l'augmentation des emplois peu qualifiés, outre celle des emplois qualifiés, est l'une des manières d'identifier les modifications de la structure socioprofessionnelle qui, dans une certaine mesure, peuvent refléter comment les positions sociales relatives des individus évoluent. Ainsi la hiérarchie sociale pourrait être approchée par le type de qualification des emplois que les individus occupent. La note de France Stratégie s'interroge sur l'évolution de la structure des emplois en se demandant si elle révèle ou non une polarisation du marché du travail. Comprendre les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle est l'objectif d'apprentissage que vise la présente mise en activité.

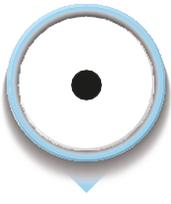
II. LES PRÉREQUIS

Les savoirs

- **Définir**
Qualifications des emplois et qualifications individuelles ; structure sociale ; espace social ; PCS.
- **Comprendre**
La pluralité de facteurs permettant de rendre compte de la structure sociale.
- **Identifier**
Les facteurs structurant l'espace social ; salaire et revenus ; diplôme et sexe ; les composantes de la nomenclature des Professions et Catégories Professionnelles (PCS – Insee).

Savoir-faire

- Calcul, lecture et interprétation des pourcentages de répartition, pourcentages d'évolution ;
- lecture de coefficients multiplicateurs ;
- lecture de déciles et de quartiles.



III. ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION : LA POLARISATION DE LA STRUCTURE SOCIOPROFESSIONNELLE

Première partie : La notion de polarisation de la structure socioprofessionnelle

DOCUMENT 1

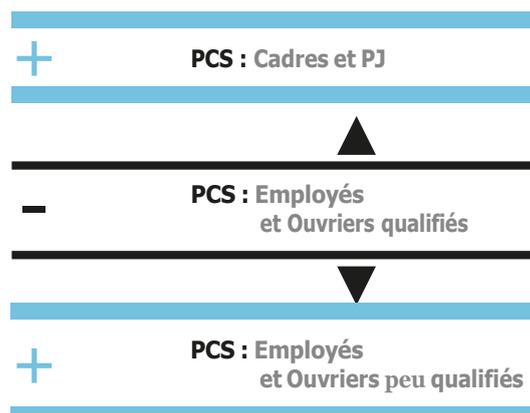
« On entend par polarisation de l'emploi le déclin historique de la part des emplois situés au milieu de la distribution des qualifications (typiquement les employés et les ouvriers qualifiés) au profit à la fois des plus qualifiés (cadres et professions intermédiaires) et des moins qualifiés (ouvriers et employés peu qualifiés). Les causes du phénomène sont multiples. Progrès technique et élévation du niveau de diplôme des actifs auraient favorisé les plus qualifiés. Les ouvriers et les employés qualifiés auraient quant à eux souffert tout autant de l'automatisation, de l'externalisation-délocalisation des productions que de la perte de pouvoir de négociation des travailleurs et de la flexibilité croissante de l'emploi. Enfin, l'augmentation de l'activité des femmes et des immigrés aurait accompagné le développement de postes peu qualifiés et peu rémunérés de services aux personnes, dont le besoin structurel s'accroît et qui sont peu automatisables. »

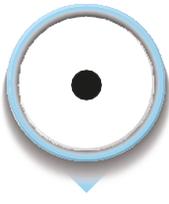
Source : Cécile Jolly et Clément Dherbécourt, « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emploi peu qualifiés ? », note d'analyse n° 98 Décembre 2020 Page 1

Q1. À l'aide du texte, complétez la grille suivante

Explication possible de la polarisation de la structure socioprofessionnelle		
Augmentation de la part des cadres et professions intermédiaires dans l'emploi	Diminution de la part des employés et des ouvriers qualifiés dans l'emploi	Augmentation de la part des employés et des ouvriers peu qualifiés dans l'emploi

Q2. Proposez une explication du phénomène de la polarisation de la structure socioprofessionnelle.



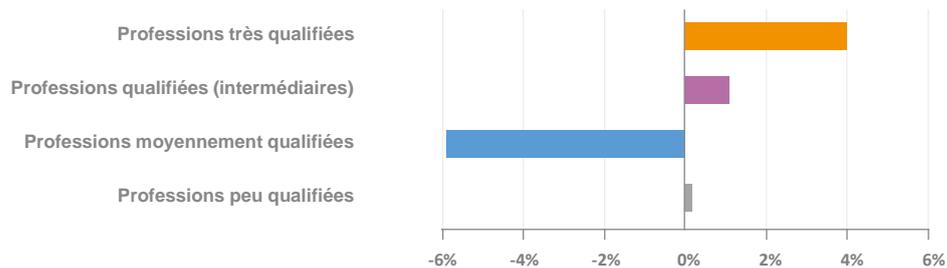


Définition de la Polarisation de la structure socioprofessionnelle :

Deuxième partie : La polarisation des qualifications est-elle une réalité économique ?

DOCUMENT 2A

Variation de la part des qualifications dans l'emploi entre 1996 et 2017, en points de pourcentage



Note : la qualification est ici estimée par profession selon le niveau de salaire ou de revenu d'activité pour les indépendants. Sont considérées comme peu qualifiées les professions et catégories socioprofessionnelles dont le salaire ou revenu moyen en équivalent temps plein appartient aux deux premiers déciles en 2005 (soit les 20 % les moins rémunérées), comme moyennement qualifiées les professions situées entre le 3^e et le 5^e décile inclus, comme qualifiées (intermédiaires) les professions situées entre le 6^e et le 8^e décile inclus, enfin comme très qualifiées les professions appartenant aux deux derniers déciles (soit les 20 % les mieux rémunérées).

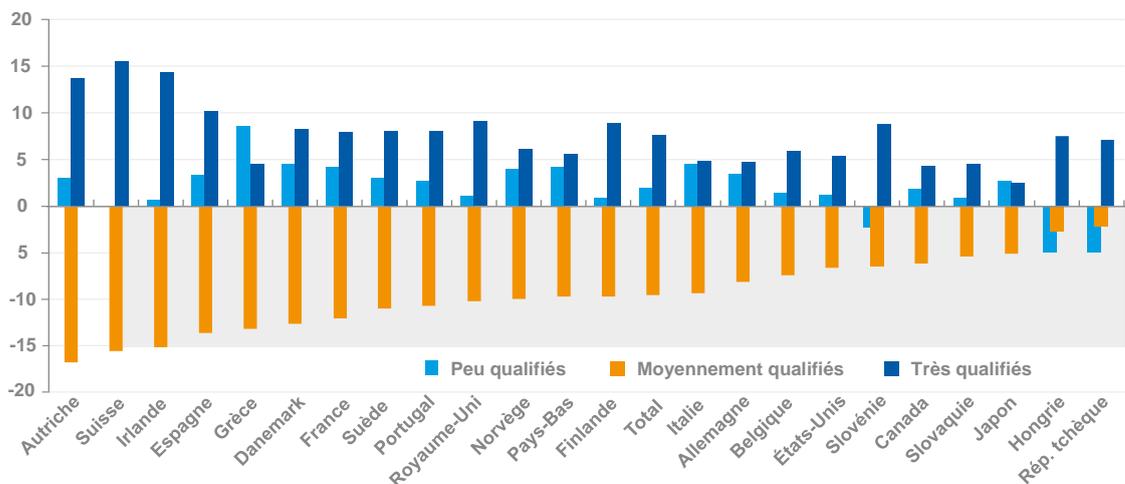
Champ : France métropolitaine, personnes en emploi, percevant un salaire ou un revenu d'activité strictement positif, vivant dans un ménage dont le niveau de revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2017

Source : Cécile Jolly et Clément Dherbécourt, « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emploi peu qualifiés ? », note d'analyse n° 98 Décembre 2020 Page 1

DOCUMENT 2B

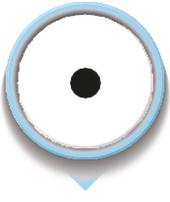
Graphique 1 – Variation de la part des qualifications dans l'emploi total, en points de pourcentage, 1995-2015



Note : les professions très qualifiées correspondent aux grands groupes 1, 2 et 3 de la nomenclature ISCO : membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique (groupe 1), professions intellectuelles et scientifiques (groupe 2), techniciens et professions intermédiaires (groupe 3). Les professions moyennement qualifiées correspondent aux grands groupes 4, 7 et 8 : employés de type administratif (groupe 4), métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (groupe 7), conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (groupe 8). Les professions peu qualifiées correspondent aux grands groupes 5 et 9 : personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (groupe 5), professions élémentaires (groupe 9).

Source : OCDE (2017), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, à partir des Enquêtes emplois européennes, américaines, canadiennes, japonaises et suisses

Source : Cécile Jolly et Clément Dherbécourt, « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emploi peu qualifiés ? », note d'analyse n° 98 Décembre 2020 Page 1



Mise en activité : le professeur divise la classe en deux groupes, et confie à chacun d'eux une même activité, mais à partir d'un document spécifique (document 2.a ou document 2.b)

A 1^{ère} étape : les deux groupes travaillent distinctement

Q1. En vous aidant du document 2.a ou 2.b selon le groupe auquel vous appartenez, répondez à la question suivante : Comment la structure des emplois a-t-elle évolué depuis le milieu des années 1990 ?

Q2. Existe-t-il une polarisation du marché du travail ?

B 2^{ème} étape : les deux groupes confrontent leurs observations et leurs analyses

Q3. À la suite de la mutualisation des conclusions de chacun des deux groupes, que révèle leur confrontation ?

IV. PROBLÉMATIQUE

Quelle problématique pouvez-vous circonscrire compte tenu des constats précédents ?

Vous fondez la problématique en mettant en avant les critères retenus et les choix méthodologiques opérés pour étudier la structure des qualifications des emplois.

V. SYNTHÈSE DE LA NOTE D'ANALYSE N° 98 DE DÉCEMBRE 2020 « POLARISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL : Y A-T-IL DAVANTAGE D'EMPLOIS PEU QUALIFIÉS ? »

Selon les comparaisons internationales, la France serait un pays dans lequel se manifesterait une forte polarisation des qualifications sur le marché de l'emploi, due à une augmentation de la part des emplois qualifiés et peu qualifiés accompagnée d'un affaiblissement de la part des emplois moyennement qualifiés.

Pour autant, selon la mesure du niveau de qualification de l'emploi adoptée (en fonction de la nomenclature des PCS, du niveau de diplôme ou du niveau des salaires), la perception de la réalité peut être particulièrement différente.

Des instituts de statistiques comme la DARES ou l'Insee parviennent à la conclusion suivante : Il y aurait bien un affaiblissement de la part des emplois moyennement qualifiés, au profit d'une augmentation de la part des emplois qualifiés, sans accroissement de la part des emplois peu qualifiés.

Cependant la perception de la réalité n'est pas uniquement une question de méthodologie. En effet selon la façon d'appréhender la notion de qualification, les évolutions du marché de l'emploi diffèrent ainsi que les arbitrages politiques.

Le niveau de qualification peut se mesurer par le niveau de diplôme, en postulant que la qualification est fonction du diplôme. Ce postulat ne se vérifie cependant pas toujours dans la réalité. De plus, la place du diplôme n'a pas la même importance selon les pays. Cela rend difficile les comparaisons



internationales. En effet, dans certains pays le diplôme est une condition essentielle de l'accès à certains emplois qualifiés, alors que dans d'autres cette barrière n'existe pas.

La qualification peut également être appréhendée par le recours, comme instrument d'étude, à une classification socioprofessionnelle. Ainsi l'évolution de la structure des groupes socioprofessionnels au sein de la nomenclature des PCS, révèle depuis les années 1980, une augmentation de la part des emplois qualifiés et un déclin de la part des emplois moyennement qualifiés. Pour autant, aucune augmentation nette de la part des emplois peu qualifiés n'est notée, hormis la poussée de deux professions peu qualifiées, celles des assistants maternels et des aides à domicile (qui accompagnent à leur domicile les personnes âgées en perte d'autonomie).

La qualification peut enfin être estimée par la distribution des salaires. En faisant l'hypothèse que le salaire rétribue le niveau de qualification, on peut ainsi repérer trois catégories de salaires, allant de salaires faibles pour les emplois peu qualifiés aux salaires élevés ou très élevés pour les emplois très qualifiés. Là encore, les statistiques montrent que la part des emplois faiblement rémunérés a tendance à diminuer, alors qu'il faudrait que cette part augmente pour qu'une polarisation de la qualification des emplois soit effective.

Ainsi, selon la méthodologie adoptée, une polarisation de la qualification peut être observée ou non. Par conséquent, il importe d'affirmer le caractère relatif du concept de polarisation des qualifications.

VI. QUIZZ

À l'aide des éléments présents dans la note de France Stratégie n°98, retrouver la bonne proposition aux énoncés ci-dessous.

Q1. Les actifs classés dans la catégorie des « moyennement qualifiés », à partir du critère de rémunération font partie des :

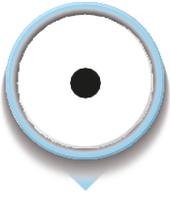
- A** 50 % les moins rémunérés mais pas des 30% les moins rémunérés.
- B** 20 % les moins rémunérés.
- C** 40 % les plus rémunérés.

Q2. Par polarisation des qualifications des emplois, on entend :

- A** Le déclin de la part des emplois moyennement qualifiés.
- B** Le déclin de la part des emplois moyennement qualifiés ainsi que l'augmentation de la part d'emplois qualifiés et peu qualifiés.
- C** Une hausse de la part des emplois qualifiés et une baisse des emplois peu qualifiés

Q3. Selon la nomenclature ISCO, comment la structure des emplois en fonction de la qualification évolue-t-elle en Suisse entre 1995 et 2015 ?

- A** La structure des emplois se polarise en Suisse entre 1995 et 2015.
- B** La part des emplois peu qualifiés n'augmente pas, ni celle des emplois très qualifiés. Il n'y a donc pas polarisation.
- C** La part des emplois très qualifiés augmente, la part des emplois moyennement qualifiés diminue, mais l'emploi peu qualifié reste relativement stable.



Q4. La mesure du niveau de qualification par le diplôme pose problème car :

- A** De plus en plus d'emplois peu qualifiés sont occupés par des actifs pourtant titulaires d'un diplôme élevé.
- B** La hiérarchie des diplômes s'est modifiée au cours du temps.
- C** Le diplôme n'est pas un indicateur de la qualification pertinent.

Q5. La mesure du niveau de qualification selon la profession pose problème car :

- A** Il n'y a aucun rapport entre qualification des individus et des emplois qu'ils occupent, si elle ne comporte pas de classification sociale du travail.
- B** On ne sait pas si l'on se réfère à la nomenclature des PCS ou à la nomenclature ISCO.
- C** La classification des professions, sauf pour l'ISCO, ne tient pas compte des écarts de revenu.

Q6. Selon la nomenclature des PCS, depuis les années 1990, la part des emplois peu qualifiés :

- A** Est stable, autour de 13 % des emplois.
- B** Augmente d'environ 13 %.
- C** Diminue d'environ 13 %.

Q7. Comment se fait-il que, selon les données statistiques présentées, une polarisation de la qualification des emplois apparaisse ou non ?

- A** Les données statistiques comportent des erreurs.
- B** La méthode de mesure du niveau de qualification ne retient pas le(s) même(s) critères.
- C** Il y a manipulation statistique à des fins politiques.

Q8. Quelle est le métier dont la part dans l'emploi peu qualifié augmente le plus ?

- A** Caissier et employé de libre-service.
- B** Agent d'entretien.
- C** Aide à domicile et assistant maternel.

VII. OBJECTIFS

Objectif final

Comprendre comment les critères retenus et la méthodologie adoptés pour mesurer le niveau de qualification, permettent de mettre en évidence ou pas une polarisation des qualifications.

Objectifs intermédiaires :

- justifier le choix des critères retenus pour mesurer le niveau de qualification ;
- mesurer / évaluer la polarisation selon les critères retenus ;
- comprendre les limites de chaque critère.

VIII. EXERCICES

Première approche : la mesure des qualifications en fonction d'un critère

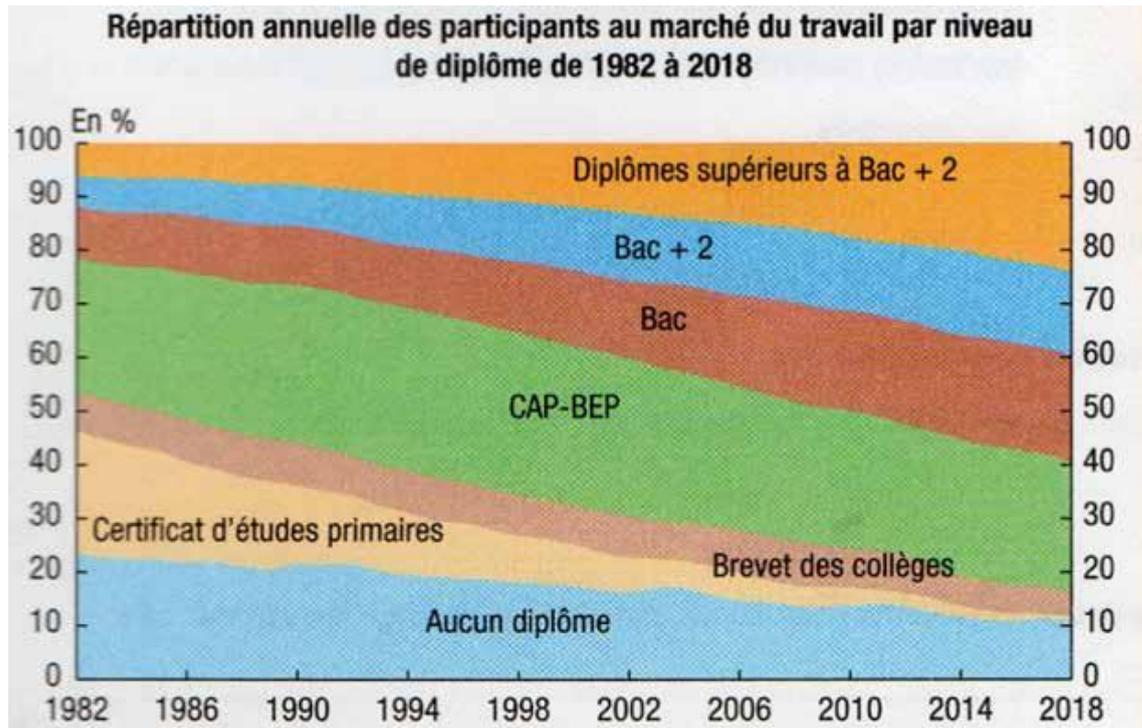
Q1. Quels sont les 4 critères possibles pour mesurer le niveau de qualification, tels que la note de France Stratégie n° 98 le met en évidence ?



Les 4 critères possibles pour mesurer le niveau de qualification, tels que la note de France Stratégie n° 98 le met en évidence, sont :

• **A LE DIPLÔME**

• **Q1. En quoi le diplôme permet-il de mesurer le niveau de qualification ?**



Lecture : en 2018, 24 % des participants au marché du travail ont au plus un diplôme de niveau CAP-BEP.

Champ : France métropolitaine, participants au marché du travail (actif ou dans le halo du chômage) de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études.

Source : Insee, *Emploi, chômage et revenu du travail*, 2020

Note : CAP- BEP: certificat d'aptitude professionnelle - brevet d'études professionnelles ; diplômes validant deux années d'études professionnelles après la classe de troisième.

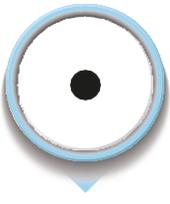
• **Q2. Peut-on dire que le nombre de personne ayant obtenue au plus le brevet des collèges a stagné entre 1982 et 2018 ?**

• **Q3. Comment la part des travailleurs diplômés du supérieur (bac + 2 et plus) a-t-elle évolué entre 1982 et en 2018 ?**

• **Q4. Même question pour les travailleurs peu ou pas diplômés (brevet, Certificat d'études primaire, aucun diplôme).**

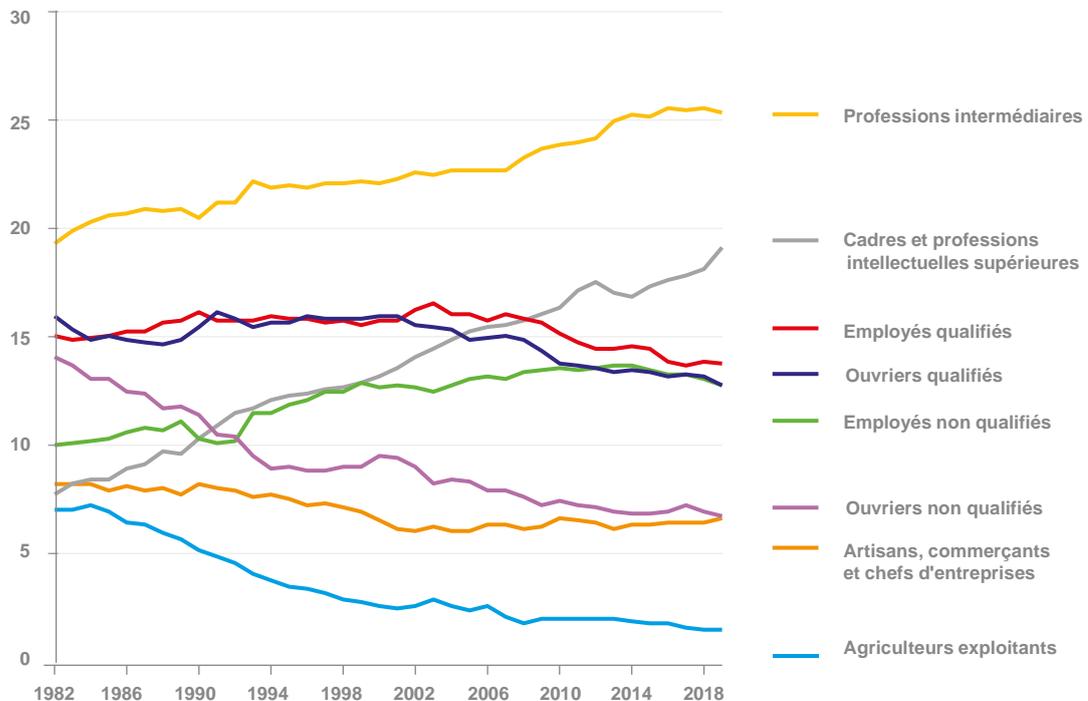
• **Q5. Des réponses aux deux questions précédentes, pouvez-vous en déduire une polarisation de qualifications ?**

• **Q6. D'après la note de France Stratégie n°98, vos connaissances ainsi que votre réflexion, quelles limites la mesure du niveau de qualification par le diplôme pose-t-elle ?**



B LES PROFESSIONS ET LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DANS LA NOMENCLATURE DES PCS EN FRANCE

Graphique 2 – Part des qualifications professionnelles dans l'emploi, 1982-2019



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Note : pour les employés, la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee ne distingue pas les qualifiés des peu qualifiés. Pour les distinguer, on recourt à la méthode d'Olivier Chardon : si l'accès à une profession d'employé en début de carrière nécessite de posséder une formation spécifique, on considère que la profession est qualifiée⁹.

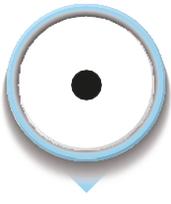
Source : Insee, enquêtes Emploi corrigées pour les ruptures de série (calculs Insee)

Graphique 2 p 5 de la note d'analyse

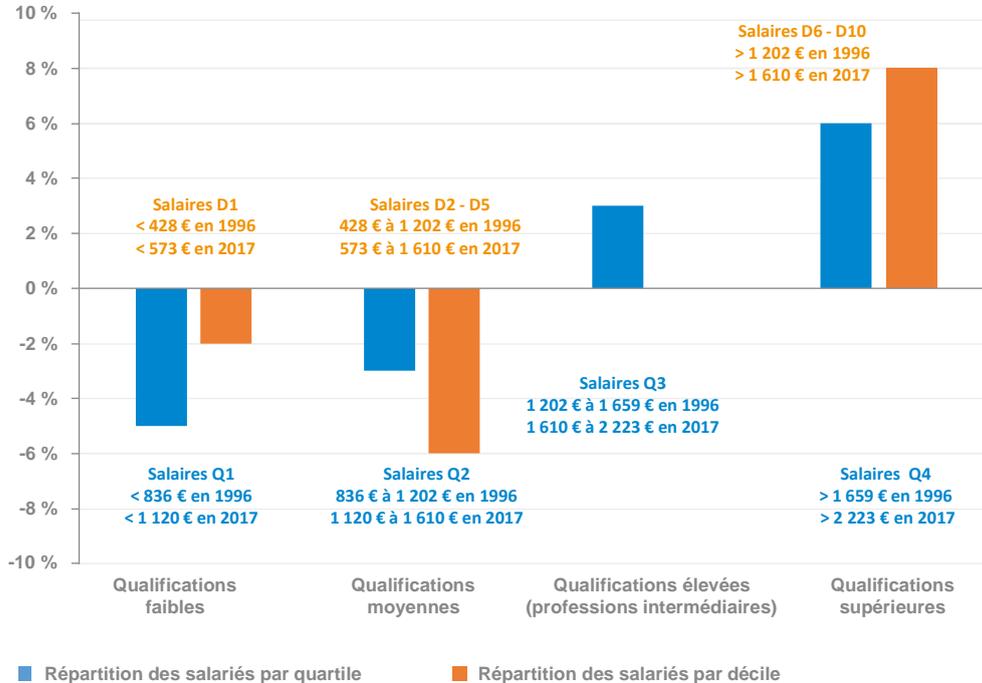
- Q1. Quel est le sens de l'évolution de la donnée statistique correspondant au groupe socio-professionnel « Agriculteurs exploitants » entre 1982 et 2019 ?**
- Q2. D'après les données du graphique, peut-on affirmer qu'une polarisation des emplois s'est produite ?**
- Q3. Comparez les conclusions de la réponse précédente avec celles issues de l'étude du document 2.b (deuxième partie de l'activité de sensibilisation).**

C LES SALAIRES

- Q1. Pourquoi, selon vous et la note d'analyse de France Stratégie n°98 (p 6), peut-on utiliser les salaires comme critère de définition des qualifications ?**
- Q2. À partir du graphique ci-après, exprimez le sens des données statistiques relatives aux salariés les plus qualifiés en 2017.**



Graphique 4 – Variation de la part des emplois selon la distribution des salaires des individus entre 1996 et 2017, en points de pourcentage



Champ : France métropolitaine, personnes salariées, percevant un salaire strictement positif, vivant dans un ménage dont le niveau de revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 1996, les dix pour cent des salariés les moins rémunérés (décile D1) avaient un salaire inférieur à 836 euros ; en 2017, le pourcentage de salariés ayant un salaire inférieur à 836 euros, augmentés de l'inflation, soit 1 120 euros, avait décliné de 2 points ; pour les salariés du premier quartile (Q1), leur part recule de 5 points de pourcentage sur la même période. Les salaires augmentent dans le temps du fait de la hausse induite par la croissance économique, ce qui pourrait conduire mécaniquement les emplois à se déplacer vers des catégories mieux rémunérées. Si on modifie les bornes de salaires pour 2017, non pas en fonction de seuils identifiés en 1996 augmentés de l'inflation, mais augmentés de la hausse du salaire médian, la part des catégories à bas salaires reste orientée à la baisse depuis vingt ans (-0,8 point de pourcentage pour le premier décile et -1,7 point pour le premier quartile).

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux, calculs France Stratégie

Graphique 4 p 6 - Note : les salaires indiqués sont des salaires bruts mensuels

Q3. À partir de l'évolution des quartiles (Q1, Q2, Q3 et Q4), ce graphique confirme-t-il la polarisation des qualifications ?

Q4. Expliquez pourquoi la mesure des qualifications par le salaire est imparfaite ? (page 7 de la note de France Stratégie).

D LES REVENUS D'ACTIVITÉ ASSOCIÉS AUX PROFESSIONS

Q1. Quelle solution (p7 de la note de France Stratégie n°98) est-elle préconisée pour rendre la mesure du niveau de qualification la plus pertinente possible ?

Q2. L'adoption du critère de revenu d'activité par profession pour mesurer les qualifications met-elle en évidence leur polarisation ?



**À PROPOS
DU PROGRAMME ENSEIGNANTS-ENTREPRISES DE L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE**

Institut de l'entreprise

29, rue de Lisbonne, 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 05 49 - Fax. : 01 47 23 79 01

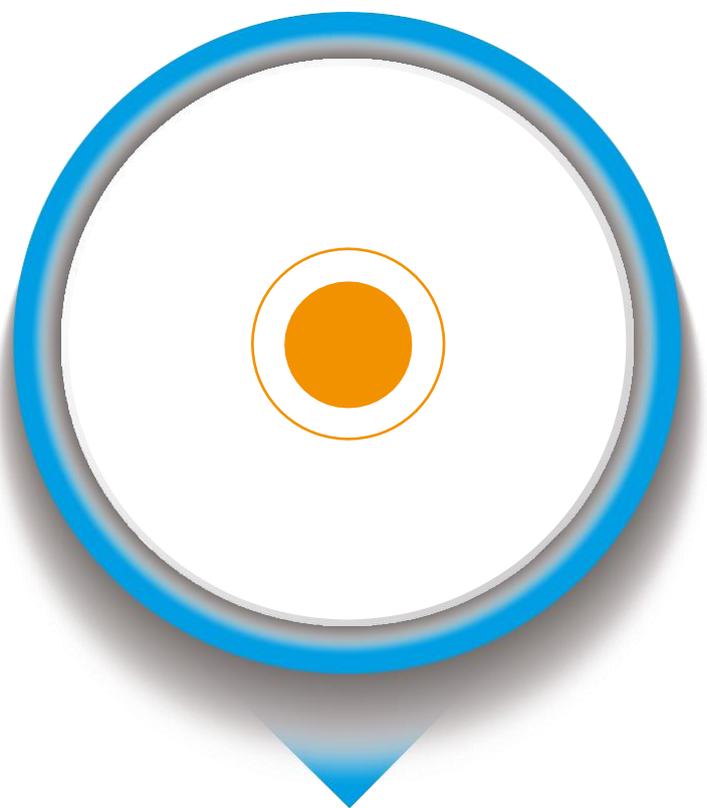
beatrice.couairon@idep.net

- Cette ressource a été réalisée dans le cadre du Programme Enseignants-Entreprises de l'Institut de l'entreprise développé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Retrouvez cette mise en activité sur www.melchior.fr ainsi que des cours de SES, des faits d'actualité, des notes de lecture...
- Créé en 1975, l'Institut de l'entreprise est un think tank indépendant de tout mandat syndical ou politique. Association à but non lucratif, l'Institut de l'entreprise a une triple vocation : être un centre de réflexion, un lieu de rencontre et un pôle de formation.



**À PROPOS
DE FRANCE STRATÉGIE**

- Institution autonome, placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique et éclaire le débat.
- Elle réalise et diffuse à un public large et aux décideurs publics des études originales sur les grandes évolutions économiques et sociales, et les enjeux de soutenabilité.
- Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement.
- Suivez toute l'actualité de France Stratégie : www.strategie.gouv.fr et sur les réseaux sociaux.



**PROGRAMME
ENSEIGNANTS-
ENTREPRISES**



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Les publications de France Stratégie sont des ressources que l'on peut proposer aux élèves et mobiliser dans le cadre du traitement des programmes de sciences économiques et sociales. Elles traitent de sujets qui mettent en évidence des enjeux économiques et sociétaux qui entrent en résonance avec ce qui est enseigné.

Les activités proposées ci-dessous à partir de la note d'analyse « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ? » ont pour objectif d'étendre ou d'approfondir certaines connaissances et de travailler des savoir-faire. À partir de la lecture et de l'analyse de documents d'experts, il s'agit de travailler de courts exercices qui éveilleront la curiosité des élèves sur des points d'actualité et inviteront à s'interroger sur les résultats des politiques publiques. Les activités ci-dessous n'ont pas l'ambition d'utiliser chaque élément de la note d'analyse de France Stratégie ; elles constituent un guide pour s'appropriier les principaux enjeux qu'elle met en exergue.

Cette proposition de mise en activité a été pensée de manière modulaire, dans un souci à la fois de liberté et de différenciation pédagogiques.